

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE DE GOLF 2011-2012

Article 1	Identification des catégories	2
Article 2	Composition de la délégation.....	2
Article 3	Formules de compétition.....	2
Article 4	Retards	3
Article 5	Récompenses.....	3
Article 6	Étiquette et code vestimentaire	4
Article 7	Règlements officiels employés	4

Juin 2011

GOLF 2011-2012

Article 1 **Identification des catégories**

*1.1

Catégorie	Âge pour la saison 2011 - 2012
Juvenile	du 1 ^{er} juillet 1993 au 30 septembre 1995
Cadette	du 1 ^{er} octobre 1995 au 30 septembre 1997

Article 2 **Composition de la délégation**

2.1 **Délégation régionale**

Chaque RSEQ Régional peut présenter une délégation maximale de quinze (15) personnes, se répartissant ainsi :

Joueur	13 maximums Composé de : 4 athlètes en cadet 4 athlètes en juvenile 1 équipe école
Entraîneur/accompagnateur:	3 maximums

** Une région pourra inscrire deux équipes écoles toutefois, elle devra respecter le nombre maximal d'athlètes pouvant représenter la région (13).*

2.2 La répartition dans la catégorie/sexe est laissée à la discrétion de l'association régionale du sport étudiant.

2.3 **Équipe-école**

Une région peut présenter un maximum de deux (2) équipes-écoles, toutefois la région hôte pourra présenter une équipe école additionnelle.

La composition d'une équipe-école doit inclure un minimum de quatre (4) et un maximum de cinq (5) joueurs (ses) dont minimalement un (1) représentant de chaque catégorie d'âge (cadette et juvenile), ceux-ci provenant tous de la même école.

2.4 **Substitution**

Une (1) substitution par délégation pourra être faite sur place.

Article 3 **Formules de compétition**

3.1 Championnat constitué de 2 rondes de golf jouées sur deux jours.

3.2 **Compétition individuelle**

3.2.1 **Masculine**

Pointage brut des deux rondes dans les catégories cadette et juvénile

3.2.2 **Féminine**

Pointages bruts des deux rondes dans les catégories cadette et juvénile combinées

3.3 **Compétition équipe-école**

Les 4 meilleurs pointages bruts des deux rondes de l'équipe-école incluant obligatoirement un pointage brut d'un joueur de catégorie cadette et d'un joueur de catégorie juvénile (peu importe le sexe).

3.4 **Quatuors**

Les quatuors seront formés par le comité organisateur. Ils seront cependant formés de joueurs/joueuses de même catégorie.

Article 4 **Retards**

Chaque joueur devra se présenter à l'accueil du championnat au moins 30 minutes avant l'heure de départ prévu pour le championnat. Un joueur qui arrive en retard pour son départ sera pénalisé selon la procédure suivante :

- Si le joueur se présente, prêt à jouer dans les 5 minutes suivant son heure de départ prévue, une pénalité de deux coups sera portée à sa fiche.
- Si le joueur se présente avec plus de 5 minutes de retard, le joueur sera disqualifié.

Article 5 **Récompenses**

5.1 **Récompenses individuelles**

Des médailles or, argent et bronze seront remises aux trois meilleurs pointages bruts des deux rondes dans les catégories cadette et juvénile en masculin et aux trois meilleurs pointages bruts dans les catégories cadette et juvénile combinées en féminin.

5.2 **Récompenses équipe-école**

5.2.1 Des médailles or, argent et bronze seront remises aux membres des trois (3) premières équipes-écoles

5.2.2 Une bannière de format 30" X 60" sera remise à l'équipe-école championne ayant obtenu le meilleur total des 4 meilleurs pointages bruts des deux rondes (ref. :article 3.3).

Article 6 **Étiquette et code vestimentaire**

6.1 **Étiquette**

Le code d'éthique des joueurs et spectateurs de la Fédération québécoise de golf est appliqué et doit être respecté. Tout joueur ne se conformant pas au code d'éthique et aux règlements de terrain se verra immédiatement expulsé du parcours.

Lorsque possible, les parents et entraîneurs pourront suivre les athlètes sur le terrain, mais en aucune occasion ne pourront converser avec les joueurs. Ils devront conserver une distance de 50 verges derrière les joueurs, sur le côté de l'allée. Les cas d'infraction seront traités selon la procédure suivante :

- Première infraction : avertissement au parent et/ou au joueur
- Deuxième infraction :
 - Le parent devra quitter le terrain
 - Une pénalité de deux coups sera portée à la fiche du joueur
- Troisième infraction : le joueur sera disqualifié

*6.2 **Code vestimentaire**

Tous les participants doivent respecter le code vestimentaire de la Fédération québécoise de golf.

Une tenue vestimentaire appropriée est toujours de rigueur au club hôte. Le comité du tournoi révisera les vêtements jugés non conformes. Dans le cas où le code vestimentaire d'un club hôte est plus strict que celui de Golf Québec, il prévaudra. Les joueurs qui ne respecteront pas le code vestimentaire ne seront pas autorisés à jouer ou, si l'infraction est découverte après le début du jeu, le joueur sera tenu de remédier immédiatement à la situation ou d'arrêter de jouer. Toute infraction au code vestimentaire sera soumise au Comité des tournois.

Article 7 **Règlements officiels employés**

7.1 Les règlements de la Fédération québécoise de golf sont utilisés.

7.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

7.3 Les règlements administratifs du secteur scolaire du RSEQ doivent être respectés.